
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi vingt Janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal à la salle Verdun, sous la présidence de Cédric HAXAIRE, Maire,

Présents: HAXAIRE Cédric – BITSCH Françoise – BISSON Thierry – DUFOUR Carole – VALSESIA Jérôme – MARCHAL Christine – DEMIR Emre – MARQUAIRE Dominique – THOMAS Dominique – GRANDVALLET François – MOINE Francine - VAUTRIN Chantal - VINEL Jean-Louis – BOUGEL Catherine – PHILIPPE Jean-Pierre - GIACOMETTI Sandrine - PAYOT Yannick – FILALI Mhadani – FERREIRA Anne-Béatrice – VUILLEMIN Laëtitia – LE ROUX Jérôme – SCULLION Delphine - KOEPFERT Jennifer – BÉTIS Aurélien – BALLAND Michel - ANDRÉ Corine – BITSCH Karine - MANGEONJEAN Romuald – PERRY Stéphane

Excusés :

BALAY Marie-Odile qui avait donné procuration à BITSCH Françoise
BAPTISTE Denis qui avait donné procuration à DEMIR Emre
BERGISTE Marie

Absent :

CHEVALLEY Frédéric

Monsieur Romuald MANGEONJEAN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire Cédric HAXAIRE, ouvre la séance, il salue l'assemblée, le public et la presse et les remercie pour leur présence. Il donne l'ordre du jour :

Il donne l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2021
2. Décisions
3. Affaires Foncières
 - 3.1. Déclassement d'une partie de la route d'Oncourt ;
 - 3.2. Cession de la parcelle AN 644
 - 3.3. Cession de la parcelle AO 822 à la Communauté d'Agglomération d'Epinal
4. Finances Communales
 - Débat d'Orientation Budgétaire
5. Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges
6. Affaires Diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 Décembre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Décembre 2021.

DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMERO	DATE DE DECISION	OBJET DE LA DECISION
144/21	14/12/2021	Renonciation au droit de préemption urbain – parcelles bâties sis 8 RUE THIERS, cadastrées 465 AC245, 465 AC 339, d'une superficie de 265m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 74 000 Euros pour le compte de Monsieur ATICI Mickaël.
145/21	14/12/2021	Renonciation au droit de préemption urbain – parcelles bâties sis 50 RUE KLEBER, cadastrées 465 AM 210, 465 AM 211, d'une superficie de 1300 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 520 000 Euros pour le compte de Monsieur HOGNON Marcel.
146/21	14/12/2021	Renonciation au droit de préemption urbain – parcelle bâtie sis 56 RUE DE LA CHARITE, cadastrée 465 AM 260, d'une superficie de 985 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 173 800 Euros pour le compte de Madame KERN Nadine.

O1 – AFFAIRES FONCIERES – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE D'ONCOURT

La commune souhaite modifier l'aménagement de la voie communale d'Oncourt sud en interdisant notamment l'accès à tous véhicules entre le parcours de santé et le croisement avec le Chemin du Patis des Alouettes. Cette voie n'assurera donc plus sa fonction de voie de desserte et doit en conséquence être déclassée.

Par délibération n°103 en date du 23 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé, d'une part, le lancement de la procédure de déclassement d'une partie de la route d'Oncourt Sud du domaine public communal en vue de son classement dans le domaine privé communal, et d'autre part, le lancement d'une enquête publique préalable à ce déclassement du domaine public.

L'enquête publique concernée s'est déroulée du lundi 15 novembre 2021 à 9h00 au mardi 30 novembre 2021 à 12h00 en application des dispositions du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Le déroulement de l'enquête a été portée à la connaissance des administrés par l'affichage en mairies de Thaon-les-Vosges et d'Oncourt, sur site (aux 2 extrémités de la route), sur le site internet, sur les panneaux lumineux à menu déroulant au centre-ville, dans les annonces légales de l'Echo des Vosges.

Deux permanences se sont tenues les 20 et 24 novembre 2021. Au terme de celles-ci, le 3 décembre, Monsieur le Maire a rencontré le commissaire-enquêteur (Monsieur Bernard Lalevée) désigné par arrêté municipal en date du 25 octobre 2021, qui a émis, dans son rapport d'enquête, en date du 28 décembre 2021, ses conclusions et un avis favorable, avec 4 recommandations, au déclassement concerné :

- **Elaborer** en liaison avec l'ONF, l'OFB, la DDT service chasse-forêt et les 3 adjudicataires des sociétés de chasse concernés, une convention relative à l'exercice de la chasse sur tout le territoire concerné de façon à garantir une sécurité maximale pour tous les usagers de la forêt.
- **Réaliser** une période « pédagogique » pendant 3 mois avec remise d'avertissement écrit pour les usagers non autorisés qui voudraient continuer à emprunter la route déclassée « par habitude » ou par méconnaissance.
- **Exercer** des contrôles terrain aléatoires, de façon à s'assurer que les ayants-droits autorisés à circuler sur la voie déclassée à titre professionnel (agriculteurs et forestiers pour l'essentiel), referment bien les barrières qui ne seront pas cadenassées pour des raisons de sécurité et d'intervention des secours, après leur passage.
- **Implanter** les barrières côté ONCOURT au début de la forêt de façon à laisser le libre accès au chemin d'exploitation agricole et créer une place de retournement-parking devant la pâture.

Aussi, la partie de la Route d'Oncourt Sud, peut maintenant être déclassée du domaine public pour être transférée dans le domaine privé de la commune avant d'être cédée.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la Route d'Oncourt Sud (entre le parcours de santé et le Chemin du Patis des Alouettes).
- PRONONCE son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

O2 – AFFAIRES FONCIERES – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN N° 644

Monsieur Emre DEMIR, élu intéressé, ne participe pas au débat, ni au vote.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n° 644 située Rue des Charmilles, d'une emprise foncière totale de 188 m².

Monsieur DEMIR, riverain au 3 Rue Jean Moulin, a sollicité la commune pour l'acquisition de cette parcelle.

Le prix de cession qui a été proposé à 2 820, 00 € (soit 15 € le m²) est conforme à la valeur estimée par le service France Domaine

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à
 - o Céder la parcelle cadastrée section AN n° 644 au prix de 2 820, 00 € à Monsieur DEMIR ; les frais liés à cette transaction foncière (notaire) seront à la charge des acquéreurs.
 - o Signer toutes les pièces à intervenir et notamment l'acte notarié, qui sera passé avec le concours de Maître Guillaume, notaire à Thaon-les-Vosges qui représentera les intérêts de la commune

O3 - AFFAIRES FONCIERES – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N° 822

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération d'Epinal est compétente en matière économique, conformément à la loi NOTRE.

Plusieurs Hectares de terrain, situés à la Zone INOVA 3000, ont déjà été transférés par délibération à la Communauté d'Agglomération en 2016, 2018, 2020 et 2021.

A ce jour, toutes les parcelles n'ont pas encore été l'objet de transfert.

Il est proposé de transférer à la Communauté d'Agglomération d'Epinal la parcelle suivante :

- AO 822 de 11 310 m², située en zone N (6330 m²) et UY (4980 m²) du PLU

Le transfert se réalisera au prix délibéré par la Commune pour l'ensemble de ces ventes (recette prévue pour la commune), soit à 8 € par m² pour la partie UY de la parcelle (soit 39 840, 00 €) et 3 987, 90 € pour la partie N de la parcelle.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'apport au sein du patrimoine communautaire de la parcelle située Zone INOVA et cadastrée AO 822.

Cet apport est effectué au prix délibéré par la commune pour l'ensemble des ventes.

O4 - FINANCES COMMUNALES – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article n° 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe), le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2022.

O5 - ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés.

L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intégrale et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont, en effet, identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intégrale et sécurisée des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département des Vosges a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tripartite entre la commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à
 - o Déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales des Vosges ;
 - o Signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 3 Février à 19h00

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sandrine GIACOMETTI avait posé une question relative aux drapeaux situés à l'entrée de la ville. Ceux-ci vont être remplacés très prochainement, le décret actant le changement de nom ayant été publié.

➤ Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick PAYOT, qui présente le dispositif de mobilités douces sur le territoire de la commune, en partenariat avec la CAE.

- Bus Ligne 90 entre CHARMES et EPINAL : un nombre plus important d'arrêts a été mis en place et des plages horaires supplémentaires ont été ajoutées afin d'offrir un passage plus régulier aux usagers. Le Tarif de 1€ reste le même quel que soit le trajet.
Cette information sera communiquée aux habitants dans le prochain bulletin municipal.
- Bus de ville Ligne 8 : Bonne fréquentation mais en deçà des prévisions escomptées.
Un bilan de cette ligne sera effectué après une année de mise en service et des mesures seront prises en conséquence.
- Plan de mobilité CAE : Ce plan permettra d'apporter des aides financières pour les aménagements des communes. Il faut définir un système de mobilités plus douces.
- Bornes recharges véhicules électriques : Actuellement 2 sites dans la commune, sur le parking de la Mairie et à la Gare.
La CAE a lancé une consultation pour un projet privé, 4 sites pourraient voir le jour à Thaon-les-Vosges : 2 ZI INOVA, 1 à la Rotonde et 1 à la piscine.
3 autres sites potentiels sont identifiés : Girmont, Oncourt et Domaine des Lacs : voir pour une consultation.
L'exploitation et la maintenance seront à la charge de l'exploitant entraînant une prestation payante. Il est envisagé d'intégrer les sites gratuits.
- Vélo Libre-Service : 3 sites existent maintenant sur la commune : Mairie-Gare et Rotonde – Domaine de compétence de la CAE
- Semaine de la Mobilité : projet au centre-ville pour favoriser le déplacement piétons et cyclistes. Modéliser les futurs aménagements afin de les présenter aux habitants et de recueillir leurs ressentis pour ce nouveau plan de déplacement.
- Vœux au Personnel : Il n'est pas possible d'organiser une cérémonie avec tous les agents et les élus. Il y aura donc 2 séquences, en présence des adjoints.

- Information E-Ophthalmo : Une expérience verra le jour en février : des orthoptistes en lien avec des ophtalmologistes pourront réaliser des bilans à distance.
- Madame Karine BITSCH interroge sur la ligne 8, notamment sur ses arrêts et son terminus. Comme précédemment évoqué, un bilan sera mené après une année de mise en service. Cette ligne rencontre néanmoins un grand succès auprès des scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h22.

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU
JEUDI 20 JANVIER 2022

- O1 - AFFAIRES FONCIERES – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE D'ONCOURT
- O2 - AFFAIRES FONCIERES – CESSION DE LA PARCELLE CADATREE SECTION AN N° 644
- O3 - AFFAIRES FONCIERES – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N° 822
- O4 - FINANCES COMMUNALES – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE
- O5- ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT